

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-6-5

Séance du vendredi 13 mars 2015

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010 2013 PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION EN MATIERE D'EAU POTABLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2012-6-6-9 du 14 juin 2012, relative aux programmes départementaux 2011 et 2012, chapitre 204, Assainissement C213 et Alimentation en eau potable C212,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de proroger jusqu'au 15 octobre 2015, le délai de validité de la subvention AEP03769, allouée le 14 juin 2012 à la Commune de SICKERT pour les « Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable de MASEVAUX et SICKERT ».

L'imputation de cette dépense est la suivante : Programme C212 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions